

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE de CHARCHIGNE

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral n° BPEF-2023-0134 du 15 septembre 2023 se déroulera sur la commune de Charchigné **du lundi 16 octobre 2023 au lundi 13 novembre 2023 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Petite Vallée, dont le siège social est situé au lieu-dit La Basse Selle à Charchigné, en vue d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières, à cette même adresse.

L'épandage sera réalisé sur les communes de Charchigné, Chevaigné-du-Maine, Madré et Le Horps.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Charchigné, aux jours et heures habituels suivants :

lundi, mardi et jeudi : 10h00 – 12h00 et 14h30 – 17h00, vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h30 – 16h30,

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne :
<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Enregistrement>.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie précitée. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique :

pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La préfète prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.